
Procès-verbal du Comité Directeur du lundi 13 septembre 2021 à 19h00 en visioconférence

PV adopté et publié le 23/11/2021.

Présents (14) : Gérard GALLO - Danielle GILET - Jo HEBEL - Michel HOUBDINE - Alexis HUAULMÉ - Claire LAHAIE - Julien LAHAIE - Serge LARCHER - Jean-Pierre MOREAU - Stéphane MOREAU - Jérôme PORTIER - Annaïck RICHARD - Pierre SIONNEAU - Jean-Philippe SOMMEREISEN.

Excusés (6) : Florence GAILLARD - Didier MATHIS - Dominique PÉARD - Anne RÉMOND - Laëtitia SZWED-BOBET - Corinne VERMEIL.

Assistent : Éric BARADAT - Sébastien GARDILLOU (FFHANDBALL / DTN) (à partir de 20h30).
Nathalie CHEVET (secrétaire de séance) - Jean-Christophe KNOCKAERT - Stévan PICHON.

Ouverture de la réunion à 19h25, par Julien LAHAIE, sous la présidence d'Alexis HUAULMÉ.

1. Point sur les clubs affiliés au 09/09/2021

Présenté par Jean-Pierre MOREAU – Président de la Commission des Statuts et Règlements

Au 09/09/2021, 6 clubs n'ont toujours pas complété le formulaire de ré-affiliation, à savoir :

44 = 4 clubs (Aubinois / Ste Reine / Guersacais / Missillac)

85 = 2 clubs (Michelais / Oya Club)

Jean-Pierre MOREAU remercie Stévan PICHON pour le suivi réalisé auprès des clubs non affiliés.

Stévan PICHON remercie les assistantes des comités, qui ont œuvré auprès de leurs clubs pour les accompagner. Tous les clubs sont automatiquement affiliés par la Fédération. Afin de connaître les éventuels changements de bureau des clubs, on leur demande de remplir un formulaire en début de saison.

Comme le précisent Gérard GALLO et Pierre SIONNEAU, les comités accompagnent beaucoup les clubs.

Jo HEBEL souligne l'importance de la responsabilité juridique du club : c'est le président qui est responsable de l'association. Il faut veiller à ce que les clubs fassent le nécessaire pour être à jour de leurs organes.

Gérard Gallo : 20 % des associations sarthoises seulement, toutes confondues, ont ouvert leur Compte Asso....

Danielle GILET informe de la situation des deux clubs vendéens :

- Oya Club est un club loisir. Il devait se réaffilier. Danielle rappellera le club, afin qu'il fasse le nécessaire dans les meilleurs délais.
- HBC Michelais était en sommeil l'année dernière. Aucune réponse de la part des dirigeants. Danielle n'arrive pas à les joindre.

Le comité 44, excusé ce soir, sera sollicité pour relancer ses clubs non affiliés.

2. Point sur les licences qualifiées au 13/09/2021 comparées au 15/09/2020

Présenté par Jean-Pierre MOREAU – Président de la Commission des Statuts et Règlements

En Pays de la Loire, on observe une baisse de 1 669 licences au 13 septembre 2021.

Sur le territoire national, cette baisse est de 7 %. Certaines régions sont en augmentation, d'autres sont en très forte diminution.

Jean-Pierre MOREAU précise qu'aujourd'hui, environ 400 licences ont été qualifiées, n'apparaissant pas dans ces chiffres. La saison dernière, nous étions la ligue qui avait perdu le moins de licenciés.

Jean-Pierre MOREAU remarque que les créations sont souvent des retours au handball, après une pause d'1 ou 2 ans.

Pierre SIONNEAU souligne qu'il serait préférable de comparer ces statistiques avec la saison 2019/2020, saison quasi « normale ». Les comparer avec la saison dernière n'est pas très révélateur, la saison s'étant arrêtée en novembre...

Alexis HUAULMÉ fait tout de même remarquer, à la date du 13 septembre, que notre territoire est aujourd'hui celui qui compte le plus de licenciés.

Stéphane MOREAU : l'attestation d'honorabilité bloque l'avancée des licences seniors.
Les secrétaires doivent connaître le mode de règlement des licenciés.
Gest'hand nous complique la tâche, donc on va moins vite.

Alexis HUAULMÉ souligne le très fort engagement des clubs du territoire pour accompagner le retour des licenciés.

3. Choix du site pour les Intercomités du samedi 27/11/2021

Délibération présentée par Michel HOUDBINE – Élu référent ETR/PÔLE/ITFE

Dans le cadre de l'organisation des Intercomités 2021, et suite à l'appel à candidature envoyé à tous les clubs des Pays de la Loire le 2 juillet dernier, seul le club du CA EVRON en Mayenne a postulé.

Le 8 septembre dernier, une visite technique a été réalisée sur site par Jean-Christophe KNOCKAERT et Stévan PICHON. Beaucoup de points positifs : les infrastructures, la restauration, la motivation des dirigeants du club pour organiser cet événement. Un éventuel point négatif : la distance entre les 2 salles (9 à 10 min à pied et moins de 4 min en voiture).

Décision :

Organisation des IC par le club d'ÉVRON validée avec 100 % des voix pour.

4. Validation d'un changement de personne au sein de la Commission Territoriale d'Arbitrage

Délibération présentée par Didier MATHIS – Président de la Commission Territoriale d'Arbitrage

Suite à la demande du comité 53, Monsieur Alexandre JULIEN, du comité de Mayenne, intégrera la CTA, en tant que membre du Bureau Exécutif, en remplacement d'Alexandre PÉARD.

Décision :

Changement de nom à la CTA validée avec 100 % des voix pour.

5. Validation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 27/09/2021

Délibération présentée par Alexis HUAULMÉ – Président de la Ligue

Comme précisé dans l'article 9 du Règlement Intérieur, l'ordre du jour du Conseil d'Administration doit être validé par le Comité Directeur qui le précède.

Proposition d'ordre du jour :

19h30 à 19h45 : Ouverture du CA - Présentation des membres présents entre les salariés et les élus

19h45 à 20h00 : Remise d'un présent à David BURGUIN suite à son départ à la FFHB - Mot de remerciements

20h00 à 20h10 : Informations Générales par le Président de la Ligue sur le début de saison

20h10 à 20h20 : Validation des 4 vœux proposés par la COC et la CRL, en vue de l'AG fédérale 2022

20h20 à 20h30 : Vote des propositions de la FFHB concernant l'AG électronique du 23 au 30/09/2021

20h30 à 21h00 : Présentation des nouvelles adresses mail - Pack Office 365 - Planner - Teams - One Drive par notre informaticien

21h00 à 21h45 : Table ronde sur la thématique de la communication (salariés / élus / comités et clubs)

21h45 : Fin du Conseil d'Administration par le Président de la Ligue

22h00 : Dîner

Invitation de David à ce CA pour le remercier pour ses fonctions occupées au sein de la Ligue.

Nouveauté sur ce CA : invitation des salariés qui le souhaitent, sans aucune obligation.

Décision :

Ordre du jour du CA validé avec 100 % des voix pour.

6. Validation des demandes de dérogation

Délibération présentée par Michel HOUSBINE – Élu référent ETR/PÔLE/ITFE

Les 3 demandes de dérogation ci-dessous sont à valider par le comité directeur :

- Mauranne ALBERT pour jouer en N3 à la ROCHE/YON VENDÉE HANDBALL
- Djenabe BAH pour jouer en excellence région aux NEPTUNES DE NANTES

Ces joueuses sont sorties du Pôle la saison dernière et bénéficient de droit d'une dérogation nationale senior, que nous souhaitons étendre en région, sur le plus haut niveau territorial. Mauranne n'a pas le niveau pour jouer en N1 à LA ROCHE. Djenabe n'a pas réussi à accéder sportivement au niveau national.

- Louis LAINE pour jouer en Excellence région à POUZAUGES VENDÉE HANDBALL

Ce joueur évolue au Pôle Espoir cette saison et bénéficie d'une dérogation pour jouer au niveau national et au plus haut niveau territorial. Nous proposons d'étendre cette demande pour qu'il puisse jouer en Excellence Région, le club de POUZAUGES n'ayant pas d'équipe en pré-national.

Il s'agit ici du 2^e niveau régional, faute d'équipe au plus haut niveau.

Danielle précise qu'il a joué en N1 le week-end dernier...

- Il a tout à fait le droit d'y jouer, le calcul du brûlage se fera en temps et en heure.

Décision :

Demande de dérogation de Mauranne ALBERT validée avec 92 % des voix pour, 8 % d'abstention

Demande de dérogation de Djenabe BAH validée avec 85 % des voix pour, 8% contre, 8 % d'abstention

Demande de dérogation de Louis LAINE validée avec 76 % des voix pour, 24 % d'abstention

7. Validation des suites à donner sur les dossiers de la commission de discipline 2020/2021

Florence GAILLARD – Présidente de la commission de Discipline – excusée. Délibération présentée par Alexis HUAULMÉ.

Il appartient au Comité Directeur de décider des suites à donner aux 6 dossiers traités par la commission de discipline en début de saison 2020-2021. Maintien des sanctions ou amnistie ?

Ci-dessous, la décision fédérale, extraite du PV du Bureau Directeur de la FFHB du 28/05/2021 :

« Purge des sanctions disciplinaires :

Christian DELUY et Didier MESOGNON exposent la problématique relative au régime d'application des sanctions disciplinaires qui ont été prononcées antérieurement à l'arrêt des compétitions lié à la crise sanitaire. Ils synthétisent l'enjeu de cette problématique à travers la question de la purge éventuelle des sanctions disciplinaires qui fixent une période de suspension expirée à date, alors même qu'elles n'ont pas pu être exécutées effectivement dans le contexte actuel. Après expertise juridique du sujet, il est proposé au Bureau directeur d'adopter, au niveau fédéral, les décisions suivantes en la matière :

- Le non-report des sanctions disciplinaires fixant une période de suspension ou une période de huis clos qui sont expirées à la date de reprise des compétitions ;

- l'exécution des sanctions disciplinaires – suspension ou huis clos – à la reprise des compétitions lorsque celles-ci ne fixent pas de période précise ou lorsque la période de suspension/huis clos n'a pas expiré à la date de cette reprise ; à cet égard, l'organe disciplinaire ayant prononcé la sanction notifiera à l'intéressé (le licencié ou le club), suivant la date de reprise des compétitions, la période de suspension/huis clos afférente ;

- l'application d'un dispositif identique pour les périodes probatoires inférieures à un an.

Le Bureau directeur valide à la majorité (une abstention) les décisions susvisées en matière de régime d'application des sanctions. Un courrier sera adressé aux Ligues et Comités pour les informer de ce point et pour les inciter à adopter ce même régime concernant les sanctions prononcées par leurs commissions territoriales de discipline. »

Précisons que les sanctions concernées ne sont pas des grosses sanctions, pas de fautes graves.

Jo HEBEL souligne que la décision prise par le Comité Directeur fera jurisprudence. Il serait plus prudent d'adopter la décision fédérale, qui protégera le territoire dans les années à venir.

Décision :

Application de la décision fédérale avec maintien des sanctions validée avec 100 % des voix pour.

8. Validation des tarifs concernant des nouvelles formations organisées par l'ITFE non votés lors de l'AG de la Ligue

Délibération présentée par Michel HOUDBINE – Élu référent ETR/PÔLE/ITFE

Suite à l'AG et aux différentes réunions organisées au sein de l'ITFE, de nouvelles formations vont voir le jour à compter de cette saison, engendrant la mise en place de nouveaux tarifs à valider. Les tarifs horaires appliqués pour les bénévoles et les salariés ont été maintenus : 4 €/heure pour les bénévoles et 12 €/heure pour les salariés. Pour les certifications en revanche, des tarifs fixes sont appliqués, selon les exigences demandées.

TARIFS DES FORMATIONS		Salarié (12 €/h)	Bénévole (4 €/h)
Arbitrage			
	Qualification Accompagnateur Territorial	0,00 €	
	Qualification Animateur École d'Arbitrage	50 €	
	Qualification Accompagnateur Ecole d'Arbitrage	0,00 €	
Métiers de la formation			
Animateur de formation	Tuteur de proximité (3h)	36,00 €	12,00 €
	Animateur de proximité (44h)	528,00 €	176,00 €
Certification	Certificat Animateur de formation	150,00 €	
Les nouvelles formations de dirigeant			
Si inscription au module : Participer à l'élaboration et à la gestion du projet associatif 20h		240,00€	80,00€
Si inscription à l'unité de formation	Le projet associatif : utilité et méthode (2h)	30€	10€
	Faire le diagnostic du club : outils et méthode (2h)	30€	10€
	Fixer des objectifs et construire un plan d'action pour les atteindre (2h)	30€	10€
	Construire son équipe projet : identifier, mobiliser et responsabiliser les bénévoles de demain (2h)	30€	10€
	La conduite de réunion : prendre la parole et animer une réunion (2h)	30€	10€
	Evaluer son action : construire les indicateurs de réussite pour rendre compte (2h)	30€	10€
	Créer et documenter son budget : quelles règles comptables et quelles recettes ? (2h)	30€	10€
	Communiquer de manière efficace : les outils au service des actions (2h)	30€	10€
	Travail personnel tutoré : formalisation d'une action au service du projet associatif (4h)	120€	20€
Si inscription au module : Valoriser et promouvoir ses activités 20h		240,00€	80,00€
Si inscription à l'unité de formation	Organiser un événement : de l'idée à la mise en œuvre du projet (2h)	30€	10€
	Comprendre les offres de pratique pour mieux en parler (2h)	30€	10€
	Evaluer son action : construire les indicateurs de réussite pour rendre compte (2h)	30€	10€
	La conduite de réunion : prendre la parole et animer une réunion (2h)	30€	10€
	Communiquer de manière efficace : les outils au service des actions (2h)	30€	10€
	Créer et documenter son budget : quelles règles comptables et quelles recettes ? (2h)	30€	10€
	Travail personnel tutoré et FOAD : - formaliser une action de développement au service du projet associatif (4h) - FOAD (4h)	120€	40€

Décision :

Proposition de tarifs validée avec 93 % des voix pour, 7% d'abstention

9. Points divers reçus via le Google Drive et informations diverses :

❶ Questions de Jean-Pierre MOREAU – Président de la CTSR

Conséquences de l'attestation d'honorabilité pour la COC (contrôle feuilles de match) et la CTSR.

La COC fédérale refuse de contrôler les attestations d'honorabilité sur les feuilles de match nationales. Chaque territoire doit prendre ses responsabilités. Un éventuel contrôle risque d'être fastidieux, sachant qu'environ une douzaine de personnes gravitent autour d'un match (arbitres, officiels, responsable de salle...).

Georges POTARD, président de la commission nationale Statuts et Règlements, par mail indique que la COC nationale a accepté d'effectuer le contrôle de l'attestation d'honorabilité sur les feuilles de match. Les COC régionales devront prendre leurs responsabilités.

→ Alexis précise que, pour cette saison, on a obligation de remplir l'attestation, mais les contrôles ne se feront que la saison prochaine. Aucun texte ne précise cette obligation de contrôle à ce jour.

Comme le précisent Pierre SIONNEAU et Jo HEBEL, aucune sanction financière n'est prévue dans les tarifs cette année. Il ne peut donc pas y avoir de sanction.

Gest'hand ne relèvera pas d'anomalie à ce sujet cette année, seulement l'année prochaine...

Jéromine s'interroge sur la saisie de l'attestation d'honorabilité dans Gest'hand : peut-on la saisir à tout moment, même après qualification de sa licence ?

→ oui, c'est tout à fait possible et cela n'engendre pas de changement de la date de qualification.

Une demande d'informations sera envoyée à la Fédération, un communiqué sera adressé à tous.

Point sur les membres du CA Ligue et des commissions non qualifiés à ce jour.

Certains membres du CA et de commissions ne sont toujours pas qualifiés à ce jour. La licence 2020/2021 est valable jusqu'au 15/09/2021. À compter du 16/09/2021, il ne sera plus possible de prendre part à aucun vote, ni de signer un courrier, au titre de président de commission.

Ci-dessous les personnes concernées :

Commission	Nom	Prénom	Club	Statut licence au 13/09
CA	MATHIS	Didier	Union Saumur Doué	En cours
	HENONIN	Sylvie	Ligue	En cours
	HENRY	Karine	Hand d'Aizenay	En cours
	PÉARD	Dominique	Évron	En cours
	MARCILLAT	Bertrand	Comité 85	Rien
COC	HENONIN	Sylvie	Ligue	En cours
	LETURCQ	François	La Bazoge	Finalisé
	COLAS	Tatiana	Le Poiré Saligny	Finalisé
	CHAMARE	Fabrice	St Berthevin	Rien
CTA	MATHIS	Didier	Union Saumur Doué	En cours
	GUILLET	Donatien	Chantonnay Jaudonnière	En cours
	RAGAINÉ	Ludovic	Union Sud Mayenne	En cours
SR	BLANCHARD	Bruno	HBC Authion	En cours
CRL	DE SINGLY	Vincent	Chantonnay Jaudonnière	En cours
HANDSEMBLE	MARCHAND	Magali	Union Doué Saumur	En cours
	PRAIZELIN	Antoine	Chantonnay Jaudonnière	Finalisé
DISCIPLINE	BOSSARD	Alain	Comité Vendée	Finalisé
COMMUNICATION	KIRSCH	Guillaume	Ligue	Rien
	GARNIER	Éric	Ernée HB	En cours
SERVICE AUX CLUBS	HENRY	Karine	Aizenay	En cours

Point sur la livraison des posters.

Gérard GALLO exprime son mécontentement de recevoir des cartons pesant près de 100 kg... Il n'est pas raisonnable de la part du transporteur d'avoir proposé de tels cartons.

La majorité des affiches sont livrées dans les clubs. Comme le précise Jérôme PORTIER, ces derniers sont très satisfaits de l'arrivée de ces affiches. Bons retours des clubs.

③ Journée cohésion

Cette journée entre le personnel, le CTS, le Président et les Secrétaires Généraux se déroulera le jeudi 16 septembre 2021. La Ligue sera fermée ce jour-là. Une information sera envoyée à tous les clubs et également diffusée sur le site Internet et les réseaux sociaux.

④ Point sur le pass sanitaire

Pierre SIONNEAU informe, suite à la réunion de la COC fédérale, que :

- Toute personne qui n'aura pas de pass sanitaire ne pourra pas entrer dans la salle. Cela concerne : les joueurs, arbitres, officiels. S'ils ne peuvent pas jouer, le forfait sera appliqué, aucun report ne sera accordé pour ce motif.
- Pour les enfants de 12 ans, un délai de 2 mois est annoncé.
- Le montant des amendes : 135 € pour la personne sans passe sanitaire et 1 500 € pour le club qui a laissé entrer la personne.
- Il faudra compter 2 cas avérés pour obtenir un report.

→ Alexis rappelle que c'est **la mise en œuvre du contrôle** qui importe ! Obligation de moyens et non obligation de résultats...

Intervention de Jean-Philippe SOMMEREISEN :

Le contrôle du pass sanitaire, tel que décliné par la Fédération, ne sert à rien sanitaire. Il ne permet pas le tracing. Ce qui nous est demandé, c'est de pouvoir témoigner que des contrôles ont été mis en place. C'est tout ! On n'a pas le droit de contrôler les identités.

Pour le contrôle de ses propres joueurs et dirigeants, on sait qui l'a et qui ne l'a pas. Celui qui ne l'a pas ne joue pas !

Les arbitres n'ont pas vocation à contrôler les pass sanitaires. Le message est minimaliste. Chacun fera comme il peut... La personne qui entre sans pass sanitaire risque une amende, à titre individuel, si la police vient effectuer des contrôles dans la salle. La responsabilité du contrôleur, bénévole du club, n'est pas engagée.

Si dans le handball, on observe des clusters un peu partout, d'autres mesures seront prises...

Problématique des cas Covid dans les équipes et les conséquences :

Il ne nous appartient pas de définir ce qu'est un cas contact, c'est du ressort de l'ARS. Seule l'ARS peut dire si une personne est cas contact ou pas. On peut l'être même si on est vacciné, mais les mesures prises sont différentes.

On a régulièrement des interpellations autour des cas contacts. Il faut s'attendre à cette sollicitation sur des aménagements possibles : 1 cas positif + x cas contacts... Que fait-on ? Pas de retour défini par l'ARS à ce jour.

Pierre SIONNEAU précise qu'il n'a toujours pas reçu la confirmation écrite de la COC fédérale concernant les 2 cas de Covid avérés. Cependant, des descentes de gendarmerie ont déjà eu lieu dans des salles de sport (à Cholet notamment), pour effectuer des contrôles. Ils interrogent si un contrôle est réalisé à l'entrée → Pourrait mettre en porte-à-faux le président du club...

→ Aucun retour de la FF HANDBALL. On attend la communication fédérale pour diffuser aux clubs.

⑤ Points divers :

Question de Jean-Philippe SOMMEREISEN :

Est-il possible d'arbitrer avec une licence Dirigeant ? Un formateur présent a affirmé que l'on pouvait arbitrer avec ce type de licence... Il faut en informer la CTA. Cette information a été communiquée lors du stage à Clisson...

→ Il convient bien d'avoir une licence Joueur ou Loisir, nécessitant un certificat médical, pour officier en tant qu'arbitre. La CTA sera informée.

Problème évoqué par Pierre SIONNEAU :

Le club de Bouguenais a lancé un appel à d'autres clubs pour faire un tournoi d'accèsion, suite à un refus d'accèsion par la COC, dans un championnat. Pour faire changer l'avis de la COC, ils organisent des tournois dans leur coin. Le club de Segré cautionne cette organisation. Mouvement de contestation du championnat qui se dessine.

- Jo HEBEL précise qu'un tournoi doit être déclaré au territoire. S'il est hors la loi, ça engage la responsabilité de chaque président qui y participe. Il conviendrait de le rappeler aux clubs concernés.
- Selon Alexis HUAULMÉ, la COC a pris sa décision ou la remet en question lors de sa réunion COC. La réponse sera donnée mercredi matin. La COC doit assumer sa décision et la maintenir.

Question de Gérard Gallo :

Un senior malentendant, avec implant dans les oreilles, veut jouer avec un masque souple. Il est gardien. A-t-il le droit ?

- Au vu du règlement de l'IHF, Jean-Philippe SOMMEREISEN précise que ce n'est pas possible, le masque souple est interdit : le règlement est clair.
Il peut mettre un bandeau pour protéger son appareil...

10. Moment d'échange avec les représentants de la DTN/FFH – PPF Féminin

Présenté par Alexis HUAULMÉ – Président de la Ligue

Éric BARADAT (en charge du PPF féminin à la DTN) et Sébastien GARDILLOU (adjoint d'Olivier KRUMBHOLZ en France A, en charge également du PPF féminin) rejoignent la visioconférence. Ils sont actuellement présents au Pôle Espoir Féminin à Nantes (13 et 14 septembre), afin d'accompagner le transfert du pôle féminin et faire connaissance avec Fayssal SOUHIR, cadre technique nouvellement recruté.

Alexis HUAULMÉ les remercie de leur présence ce soir, après avoir passé la journée ensemble au Pôle Espoir Féminin. Il les invite à communiquer leur ressenti sur le transfert du pôle féminin de Segré à Nantes.

Éric BARADAT suit ce dossier depuis 2 ans et demi avec l'aide de David BURGUIN.

« Ce transfert a été très bien mené. La nouvelle équipe a su enclencher le mouvement avec tous les acteurs institutionnels. Juridiquement, c'est une structure liée à beaucoup d'instances : le lycée, le collège, la labellisation des services de l'État et de la DTN, les installations appartenant aux collectivités, la vision obligatoire de la région... Toutes ces instances en font une structure multi-partenaire.

Le transfert du Pôle féminin est une réussite. La Ligue a eu à cœur cette réussite. L'accessibilité à Segré était compliquée, loin des autoroutes, du CHU. Il était logique de réunir les 2 PPF. Les conditions de travail sont favorables.

On a pu travailler très sérieusement aujourd'hui. L'engagement des chefs d'établissement est très positif et est à souligner. Le club des Neptunes et son centre de formation seront partenaires. »

Concernant la réforme des Intercomités, la DTN souhaite surtout savoir si les territoires rencontrent des problèmes de mise en œuvre.

Organisation à prévoir et à transmettre à la DTN avant le 30 novembre 2021, afin de communiquer la compétition pour le 15 décembre 2021. Les équipes qualifiées seront ensuite à transmettre pour le 6 mars. Les finales auront lieu début juin 2022.

Éric BARADAT reste à notre disposition pour toute question. Il est joignable et disponible pour se connecter à une éventuelle visioconférence lors d'une prochaine réunion, si nécessaire.

Alexis remercie Éric BARADAT et Sébastien GARDILLOU, avant de clôturer la réunion à 21h30.

Julien LAHAIE
Secrétaire Général



Alexis HUAULMÉ
Président de la Ligue

